



Séance du Conseil général du 10 juin 2026

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 01/2026

Concernant

- **L'adoption du rapport de gestion 2025**
- **La décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2025**

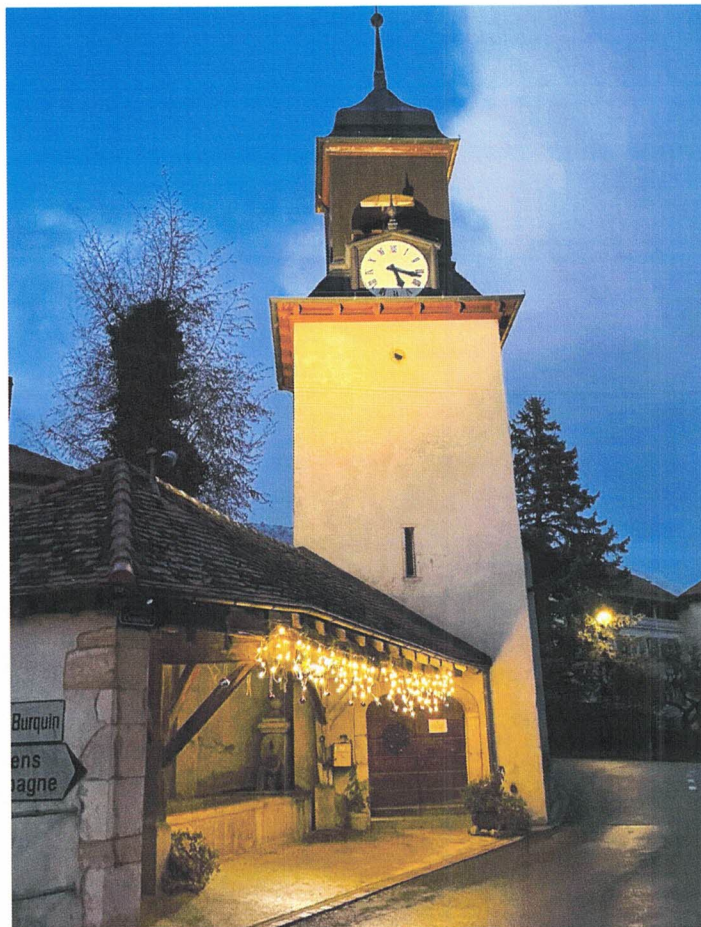


Photo : Gaby Meister

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseiller(ères),

Conformément aux dispositions légales, à savoir

- Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c).
- Règlement du Conseil général de 2018 (art. 88).

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le présent rapport sur sa gestion durant l'année 2024.

Editorial de la Municipalité

Nous vous présentons le rapport de gestion 2025 de la commune de Fontaines-sur-Grandson, dernier rapport de la législature 2021–2026. Il marque l'aboutissement de cinq années d'engagement au service de notre collectivité, faites de défis, de projets menés avec conviction et de nombreuses étapes importantes pour notre commune.

Par ce rapport, la Municipalité souhaite offrir à chaque conseillère et conseiller un aperçu concret des activités menées tout au long de l'année, des enjeux rencontrés, mais également des progrès réalisés dans la gestion de notre commune. Il s'agit aussi de souligner l'importance du lien entre les autorités locales et la population, et de mettre en lumière le travail collectif qui sous-tend chaque réalisation.

L'année 2025 a une nouvelle fois été riche en activités pour la Municipalité. Les projets engagés précédemment ont suivi leur cours et certains ont pu être consolidés, contribuant à l'amélioration continue de nos infrastructures et des services à la population.

Par ailleurs, l'année 2025 a permis de finaliser les démarches liées à l'approvisionnement en eau potable. À la suite des événements de 2024, les travaux de mise en conformité de nos installations ont pu être menés à bien, permettant de garantir durablement un approvisionnement sûr et conforme aux exigences en vigueur. Cet aboutissement constitue une étape essentielle pour la sécurité et la qualité de vie de notre population.

L'un des points marquants de cette année a, sans conteste, été la concrétisation du projet de rénovation des cadrans de la tour. Après de nombreuses années de démarches, d'attente et d'échanges avec les instances cantonales, ce projet a enfin pu voir le jour. Cette réalisation, à la fois symbolique et patrimoniale, représente une grande satisfaction pour la Municipalité et pour l'ensemble de la population, attachée à la préservation de son identité et de son patrimoine.

Une fois encore, les membres de la Municipalité ont été fortement sollicités tout au long de l'année. Entre le suivi des projets en cours et la gestion des situations imprévues, 2025 aura demandé engagement, disponibilité et capacité d'adaptation.

Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance à mes collègues Municipaux pour leur implication, leur esprit de collaboration et leur détermination. Mes remerciements vont également à l'ensemble du personnel communal, dont le travail, souvent dans l'ombre, est indispensable au bon fonctionnement de notre commune.

Enfin, merci à vous, citoyennes et citoyens de Fontaines-sur-Grandson, pour votre confiance, votre soutien et votre attachement à notre village. Votre engagement contribue pleinement à la vitalité de notre communauté.

Bonne lecture, et vive Fontaines-sur-Grandson !

Xavier Boesiger
Syndic

CONSEIL GENERAL

Bureau du Conseil général au 31.12.2025 :

Présidente : [Marion Beetschen](#)

Vice-président : [Xavier Andrey](#)

Secrétaire : [Natasha Hathaway](#)

Scrutateurs :

[Marianne Tissières](#), [Mathys Boesiger](#), [Jordane Roy](#) (suppléante)

Membres (45) au 31.12.2025 :

[Andrey Xavier](#), [James Arjalliet](#), [Marie-Claude Arjalliet](#), [Marion Beetschen](#), [Elena Biriukova](#), [Bernadette Bize](#), [Carole Boesiger](#), [Danaé Boesiger](#), [Mathys Boesiger](#), [Catherine Charlet](#), [Laurent Cheseaux](#), [Murielle Chevalier](#), [Pascal Chèvre](#), [Esther Cornuz](#), [Philippe Cornuz](#), [Charlotte Coste](#), [Clément Coste](#), [Gérald Dessaux](#), [Evelyne Frydig](#), [Brigitte Giroud](#), [Roger Grin](#), [Jean-Philippe Gyger](#), [Natasha Hathaway](#), [Bernard Jeanmonod](#), [Jean-François Laurent](#), [Maude Litzistorf](#), [Erzsebet Machek](#), [Melinda Machek](#), [Annick Maître](#), [Cédric Meister](#), [Michel Nieto](#), [Kurt Peterhans](#), [Florian Rochat](#), [Olivier Roulet](#), [Sandra Roulet](#), [Didier Roy](#), [Jordane Roy](#), [Sandra Roy](#), [Laura Stanasila](#), [Marianne Tissières](#), [Karim Ulmann](#), [Sandrine Veaute Rey](#), [Jean-Yves Vollmer](#), [Matthieu Vollmer](#), [Anik Zogg](#).

Commission de gestion :

[Florian Rochat](#), [Olivier Roulet](#), [Pascal Chèvre](#), [Cédric Meister](#) (suppléant).

Commission des finances :

[Florian Rochat](#), [Olivier Roulet](#), [Pascal Chèvre](#), [Cédric Meister](#) (suppléant).

Commission communale de recours :

[Gérald Dessaux](#), [Roger Grin](#), [Bernard Jeanmonod](#).

Commission de gestion de la déchetterie et de la STEP:

[Kurt Peterhans](#), [Jean-Yves Vollmer](#)

Déléguée à l'ASIGE :

[Carole Boesiger](#)

Délégué à l'ACRG :

[Clément Coste](#)

Commission pour la zone 30km/h

[Laurent Cheseaux](#), [Cédric Meister](#), [Marianne Tissières](#)

Commission PACom

[Brigitte Giroud](#), [Cédric Meister](#) et [Florian Rochat](#)

La Présidente Marion Beetschen a dirigé 2 séances en 2025, au cours de laquelle le Conseil général a traité les objets suivants :

Préavis n°	Objets
Nomination	Nomination du Bureau du Conseil et des commissions du Conseil pour le 1 ^{er} juillet 2025
01/2025	Préavis municipal concernant l'adoption du rapport de gestion 2024 et la décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2024
02/2025	Préavis municipal concernant l'approbation des comptes communaux 2024
03/2025	Préavis municipal concernant l'approbation de l'arrêté d'imposition 2026
Sans préavis	Vacations des membres du Conseil général
Nomination	Election d'un-e délégué-e du Conseil à l'ACRG
04/2025	Préavis municipal concernant l'approbation du budget communal pour l'année 2026
05/2025	Préavis municipal concernant - l'adoption des statuts de l'Association régionale de prévention et de défense incendie et secours du Nord vaudois conformément à la décision du Conseil intercommunal du 8 octobre 2025 - l'acceptation de l'entrée en vigueur de la modification des statuts dès son approbation par le Conseil d'Etat, mais au plus tôt le 1er janvier 2027

MUNICIPALITE

En 2025, la Municipalité était constituée comme suit :

Xavier Boesiger, Syndic

- Administration générale
- Finances
- Congélateur
- Domaines et bâtiments
- Déneigement
- Police des constructions
- Eoliennes

Gérard Maître, Vice-syndic

- Aménagement du territoire, urbanisme
- Patrimoine
- Routes
- Transports publics
- Service des eaux

Mme Gabrielle Meister, Municipale

- Forêt
- Affaires culturelles, loisirs
- Action sociale
- Parcs et cimetière
- Gestion immobilière

Cédric Nussbaumer, Municipal

- Epuration des eaux (STEP)
- Gestion des déchets
- Informatique
- Ecoles (instruction publique)
- Cultes, église

Lionel Tissières, Municipal

- Sports
- Eclairage public
- SDIS (défense incendie)
- Police
- ORPC

La Municipalité siège le lundi soir de 19h15 à 21h30 environ. En 2025, elle a tenu 41 séances ordinaires pour une durée total de 89.75 heures (moyenne 2,19 heures/séance).

Outre les objets soumis au Conseil général par voie de préavis, l'attention de la Municipalité a particulièrement été retenue par les objets suivants :

- Révision du PACom
- Finalisation des travaux du parking communal : installation borne de recharge, panneaux photovoltaïques
- Aménagement de la zone 30 km/h
- Eau, finalisation des travaux de mise en conformité
- STEP intercommunale, lancement des études de raccordement

Durant l'année, la Municipalité s'est réunie régulièrement pour traiter les différentes tâches qui lui sont assignées. Les membres de la Municipalité ont participé aux assemblées de diverses associations régionales et intercommunales, à savoir, principalement,

Association forestière du 7^{ème} arrondissement

Association intercommunale de la déchèterie

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées

ARAS	Régionalisation de l'action sociale pour le Jura Nord Vaudois
ACRG	Association à buts multiples des communes de la région de Grandson
ASIGE	Association intercommunale du groupement et de l'arrondissement scolaire de Grandson
UCV	Union des Communes Vaudoises
ADNV	Association pour le développement Nord Vaudois
ASPMAD	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile
EHNV	Établissement hospitalier du Nord Vaudois
STRID	Société de tri, le recyclage et l'incinération des déchets
RAdeGE	Réseau d'accueil des enfants de Grandson et environ
ORPC	Organisation régionale pour la protection civile
SDIS	Service de défense incendie et secours du Nord Vaudois
CCSPA	Association intercommunale de centre de collecte des sous-produits animaux
CSR-BN	Centre sportif régional de Borné-Nau

Les heures effectuées hors séance ordinaire pour ces différentes tâches sont réparties comme suit :

• Xavier Boesiger	165.30 heures	
• Gérard Maître	84.50 heures	
• Gabrielle Meister	89.00 heures	
• Cédric Nussbaumer	86.80 heures	
• Lionel Tissières	59.75 heures	
Total	485.35 heures	(Total 2024 : 503.10)

Personnel communal

Pour répondre aux travaux multiples de notre petite commune, nous pouvons compter sur le travail de :

- Sarah Maillefer, secrétaire municipale
- Yvan Ganty, boursier communal
- Marie-Claude Arjalliet, employée communale
- Véronique Grin, concierge des bâtiments communaux, jusqu'au 30 juin 2025
- Danaé Boesiger, concierge des bâtiments communaux, dès le 1^{er} juillet 2025
- Bernard Jeanmonod, responsable du réservoir et de l'horloge

La Municipalité les remercie pour leur travail et leur engagement pour la commune.

Administration générale

L'augmentation des charges 2025 par rapport au budget 2025 est principalement liée au poste 17.314 des comptes 2025 concernant l'assainissement des buttes de tir. Pour rappel, la totalité des frais liés à cet assainissement sera subventionné par la Confédération et le Canton. Le solde sera réparti entre les 3 commune de Fontaines-Grandevent-Novalles. La commune de Fontaines est la commune boursière pour ces travaux.

Finances

Les finances communales restent placées sous la surveillance de l'État, dans le but d'assurer une gestion saine et une stabilité financière durable. Cette surveillance s'applique non seulement aux communes, mais également aux associations de communes, aux ententes intercommunales et à d'autres formes de regroupements de droit public.

En ce qui concerne les recettes fiscales, les revenus ont été bien meilleurs que budgété.

Concernant les services financiers, les montants nous sont transmis par le Canton.

Analyse globale des comptes

Fontaines-sur-Grandson	Comptes 2025		Budget 2025		Ecart	En %
	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
ADMINISTRATION GENERALE	179'811.91		155'250.00		24'562	16%
		7'780.20		3'000.00	4'780	159%
FINANCES	172'928.85		120'986.00		51'943	43%
		922'339.47		786'114.00	136'225	17%
DOMAINES ET BATIMENTS	232'923.24		298'955.00		(66'032)	-22%
		197'860.90		223'923.00	(26'062)	-12%
TRAVAUX	119'824.54		109'000.00		10'825	10%
		67'108.35		71'000.00	(3'892)	-5%
INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	157'591.35		145'752.00		11'839	8%
		-		-	-	n/a
POLICE	105'707.69		43'815.00		61'893	141%
		59'600.00		-	59'600	n/a
SECURITE SOCIALE	276'704.20		255'927.00		20'777	8%
		(1'107.20)		-	(1'107)	n/a
SERVICES INDUSTRIELS	32'961.08		35'500.00		(2'539)	-7%
		24'216.95		29'500.00	(5'283)	-18%
TOTAL CHARGES	1'278'452.86		1'165'185.00		113'268	10%
TOTAL PRODUITS		1'277'798.67		1'113'537.00	164'262	15%
PERTES/BENEFICE		654.19		51'648.00	50'994	99%

Le résultat de l'exercice comptable 2025 de la commune de Fontaines-sur-Grandson se boucle sur un **déficit de CHF 654.19**, alors que la prévision budgétaire s'élevait à un déficit de CHF 51'648.00.

Les autorités communales suivent de près les réformes fiscales, tant au niveau fédéral que cantonal, bien que leurs impacts sur les finances de la commune demeurent incertains. Elles portent également une attention particulière à l'évolution des taux d'intérêts, ainsi qu'à la conjoncture économique actuelle. Par ailleurs, la nouvelle péréquation intercommunale, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, sera scrupuleusement suivie et fera l'objet d'une analyse approfondie en 2026.

Dons

Voici les dons effectués en 2025 :

- Fondation de sauvetage des faons Vaud CHF 200.-
- Jeux mathématiques du Nord vaudois CHF 100.-
- Jeunes talents pour le World First Festival CHF 200.-
- Crowdfunding Arcadia CHF 1'000.-
- Giron de Concise CHF 250.-

Bâtiments, travaux

L'entretien régulier de nos différents bâtiments est assuré de manière continue, permettant ainsi de préserver leur bon état général et de limiter les risques d'interventions imprévues.

Courant septembre 2025, la Municipalité à fait installer une borne publique sur le parking non couvert au centre du village. Cette borne est régulièrement utilisée et la moyenne d'une session de recharge est de 4 heures 22 minutes. Une subvention est à attendre pour le début de l'année 2026.

Borne	2025
Consommation électrique en KWh	153.55

Contrôle des habitants

Notre commune comptait 230 habitants au 31.12.2025.

	2025	2024	2023
Naissances	2	0	0
Décès	0	1	0
Arrivées, nombre de personnes	19	30	16
Départs, nombre de personnes	11	12	31

	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Nombre d'habitants	230	220	199
- Nationalité suisse	201	191	173
- Nationalité étrangère	29	29	26
Moins de 16 ans	36	33	34

Chiens

Au 31.12.2025, **28 chiens** étaient inscrits dans notre commune. L'impôt communal sur les chiens est toujours de CHF 30.00 /chien par année.

Dicastères de Lionel Tissières, Municipal

Eclairage public

Les coûts entre 2022 et 2025 pour l'éclairage public ont sensiblement augmenté :

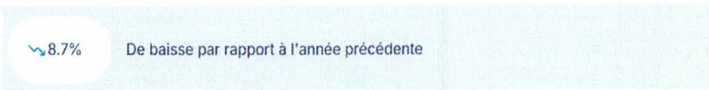
EP	2022	2023	2024	2025
Consommation	7377	7377	7396	7376
Facturation, en CHF	1'351.07	2'006.56	2'182.17	2'255.91

La Municipalité regarde de près les coûts et la consommation liés à notre commune.

Total consommation 2025 ⓘ

73'679 kWh
Soit 21'649.17 CHF

Total hors éclairage public 66'303 kWh
Total éclairage public 7'376 kWh



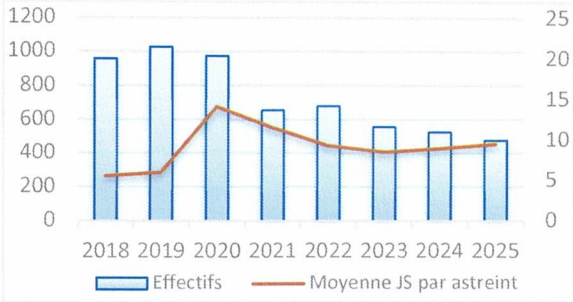
Protection civile

L'année écoulée s'est déroulée dans un contexte institutionnel dense pour la Protection civile vaudoise et l'ORPC Jura-Nord vaudois. Après une période de réflexion et d'échanges soutenus, le projet TETRIS a trouvé son issue : le maintien des structures actuelles, complété par une synergie renforcée, a été retenu. Cette orientation confirme la confiance accordée aux organisations régionales, tout en impliquant des responsabilités accrues et, à terme, des investissements nécessaires, notamment pour le renouvellement de matériel parfois vieillissant.

Sur le plan cantonal, des changements de gouvernance ont contribué à instaurer un climat renouvelé, avec une intensification des échanges entre commandants et une volonté partagée de mutualiser les expériences et de développer des synergies concrètes, en particulier dans les domaines de la logistique, de l'instruction et des engagements.

Sur le plan opérationnel, l'année n'a pas été marquée par une crise unique d'ampleur exceptionnelle, mais par une succession d'engagements variés. La période estivale a nécessité plusieurs interventions liées aux conditions climatiques, et deux situations d'urgence ont concerné la protection des biens culturels, à la suite d'infiltrations d'eau ayant affecté des collections muséales ainsi que les mosaïques d'Orbe.

Sur le plan des effectifs, l'ORPC-JNV a connu une dynamique contrastée (progression en cours d'année puis libérations attendues), avec des écarts qui tendent à se réduire et un rajeunissement progressif de la troupe, dans le cadre fédéral révisé.



Il s'agit du premier budget sous la forme MCH2, ce qui engendre une comparaison difficile avec celui des années antérieures. Le budget a été établi sur la base d'une population estimée à 98'000 habitants pour le district. Le tableau ci-dessous détaille les principaux postes du budget qui ont été modifiés par rapport au budget 2025 et/ou aux comptes 2024.

Tout d'abord, le Chef de département en charge de la sécurité, M. Venizelos a écrit en mai dernier à l'assemblée des présidents de CoDir ORPC Vaud, qu'il a pris la décision de ne plus financer les 15 CHF d'indemnité que le canton met conjointement aux communes pour un montant également de 15 CHF par jour de service et par astreint.

Cette décision fait suite aux mesures d'économie que le Conseil d'Etat doit trouver pour faire face à la situation financière délicate du canton depuis deux ans. Cette décision fâcheuse intervient en cours d'exercice comptable et engendre un report de charge pour nos communes associées à l'ORPC JNV.

La répercussion financière sur une année est de l'ordre du 50'000 CHF. Le comité de direction craint qu'il y ait d'autres éléments qui interviennent en cours d'année avec des conséquences financières sur nos comptes.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle commune fusionnée le 1er janvier 2027, la composition du CoDir ne serait plus conforme à l'article 18 al. 2. Une commission ad'hoc.a été faite pour notre commune et elle en a approuvée son changement.

Les comptes 2025 présentent un coût par habitant de CHF 19.08.- au lieu des CHF 19.24 prévus au budget pour un total de 96'500 habitants calculés. Le tableau de répartition du cautionnement du plafond d'endettement par commune qui est associé à l'ORPC Jura-Nord Vaudois au 31.12.2025 s'élève à 2'274.- pour notre commune.

CHF/ habitant	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Nb. habitants	95'700	95'000	95'000	95'500	96'500	98'000
Budget	18.08	18.32	18.66	19.35	19.24	20.21
Comptes	18.00	18.16	18.54	19.07	19.08	

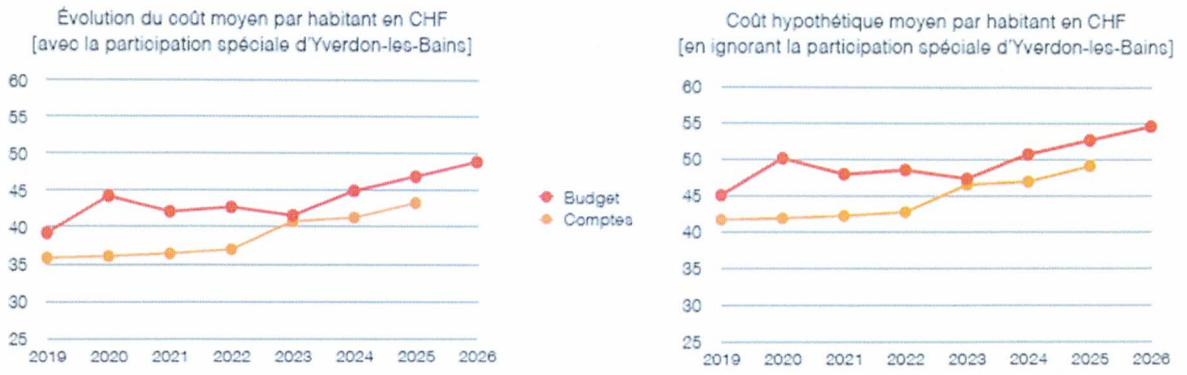
Pompiers

En 2025, le Comité de direction a poursuivi son travail avec la révision complète des statuts. Le projet soumis aux communes en début d'année a permis de répondre aux demandes et questionnements des 40 communes. Trente-huit d'entre elles ont d'ailleurs déjà accepté ces nouveaux statuts. Ce sont ainsi 101 remarques, questions ainsi que demandes de correction et/ou de modification qui ont été colligées par le Codir.

Après analyse des remarques, certaines modifications ont été apportées, puis validée par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). Les réponses ont été apportées aux communes en date du 3 septembre avec une nouvelle version des statuts et de ses annexes, consolidée. Le 8 octobre, le Conseil intercommunal a approuvé la révision des statuts à l'unanimité des 38 membres présents. La dernière phrase nécessitant l'approbation de l'ensemble des conseils généraux/communaux des communes membres, le 9 octobre, le Codir a donc adressé cette révision aux 40 communes. Au 31 décembre, 38 communes avaient voté et accepté les nouveaux statuts. Il reste deux communes qui doivent se prononcer d'ici au 20 avril 2026.

La clé de répartition des coûts entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants (base : 31.12.2023, source : Canton de Vaud) et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine immobilier (base 31.12.2023, source : ECA). Pour les membres de l'Association, la Ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10 par habitant.

Le tableau ci-après présente le coût par habitant, pour chaque commune membre, qui s'étend de CHF 42.72 à 48.35 (52.84 pour la Ville d'Yverdon-les-Bains du fait de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La valeur se situe donc en dessous des montants budgétés (CHF 46.25 à 52.35 par habitant, soit environ 7.6% d'économie).

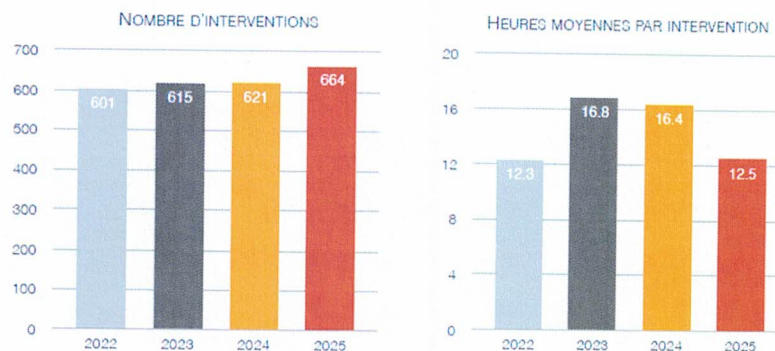


Pour rappel, l'année 2025 affichait un budget supérieur à celui de 2024 (moyenne harmonique de CHF 47 par habitant vs. 45.06). Il aura été possible de boucler l'année avec des comptes présentant une économie de CHF 3.59 par habitant (moyenne harmonique des comptes à CHF 43.41 vs. 47 pour le budget). Durant les cinq dernières années, le coût d'exploitation du SDIS à charge des communes se situe en moyenne à CHF 39.83 par habitant.

Fontaines-sur-Grandson :

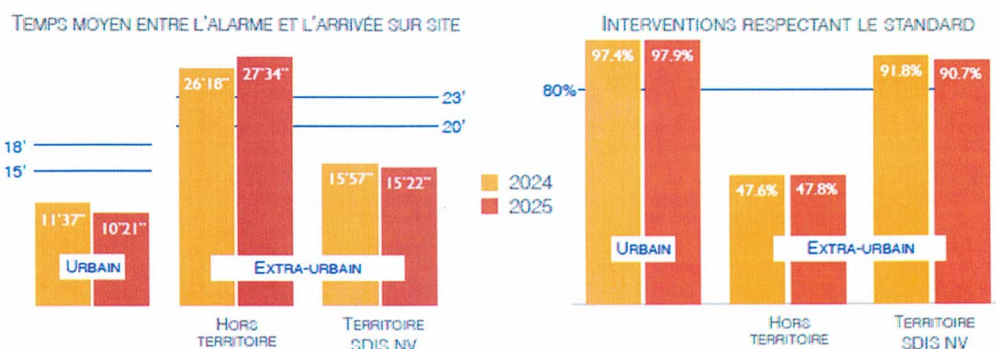
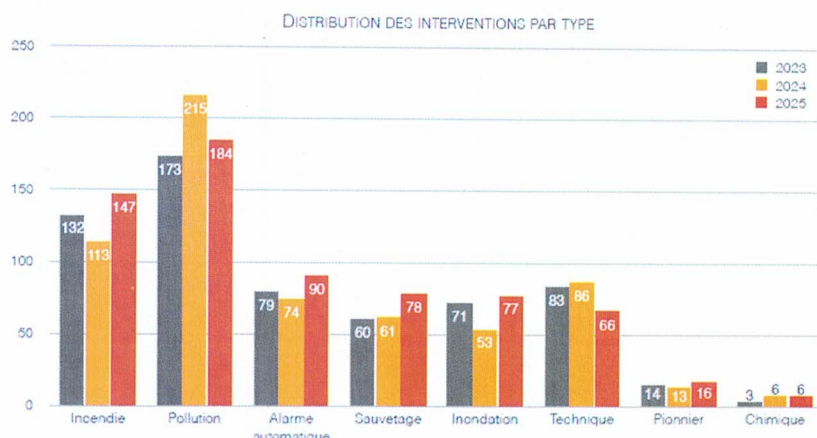
CHF/ habitant	2021	2022	2023	2024	2025
Budget	43.57	44.07	42.73	46.35	48.82
Comptes	37.66	38.11	41.88	42.56	45.09

En 2025, le SDIS est intervenu lors de **664** évènements **(+6.9 %** par rapport à 2024), ce qui constitue un nouveau record dans l'histoire moderne du SDIS. En revanche, les heures d'intervention ont connu une baisse significative **(-18.7 %)** par rapport à l'année précédente (8'276 heures vs 10'180 heures en 2024). L'année 2025 a connu cinq évènements multiples, mais d'une ampleur réduite ne cumulant pas un volume d'heures important. Le nombre moyen d'heures par intervention a également diminué, pour s'établir à 12.5 heures. En outre, chaque intervention engage en moyenne 6.7 sapeurs-pompiers et 2.4 véhicules.



Si les ordres de grandeur sont similaires aux années précédentes, il convient de relever l'augmentation des inondations (+45 %), des incendies (+30 %), des sauvetages (+28 %), des pionniers (+23 %) et des alarmes automatiques (+22 %). Les pollutions et les interventions techniques sont, quant à elles, en diminution de 14 % et 23 % respectivement.

En ce qui concerne le respect du standard de sécurité, l'analyse statistique des temps entre le moment de l'alarme et l'arrivée sur site du premier véhicule permet de dégager les résultats suivants :



Police

La Municipalité constate qu'il y a de plus en plus d'abus sur les stationnements sur le territoire de Fontaines-sur-Grandson. Les incivilités et vandalismes dû aux comportements de certains ont été constatés régulièrement tout au long de l'année. La Municipalité est en cours d'étude afin d'améliorer la sécurité dans le village avec ces parkings dit « sauvages ». La Police et également intervenue régulièrement pour des problèmes de nuisances sonores avec les aboiements des chiens dans le village.

Le nombre d'événements constatés en 2025, soit 27 événements, est en nette augmentation par rapport aux événements enregistrés en 2024 avec 19 événements. Ces événements dans notre commune restent bien entendu confidentiels.

Années	2021	2022	2023	2024	2025
Événements	32	26	32	19	27

La Municipalité constate une année assez mouvementée sur les événements constatés pour 2025. Une attention particulière concernant les cyber-attaques qui sont en légère hausse.

Sport

La société coopérative du ski-lift de Mauborget a réalisé un bénéfice de CHF 19'925.20 après comptabilisation des amortissements pour un total de CHF 17050.-. Le comité s'appuie essentiellement sur les donations (8220.-) pour survivre.

La commune de Fontaines-sur-Grandson est actionnaire pour le centre sportif de Borné Nau (CSR-BN SA). Le Conseil d'administration a pris la décision d'allouer exceptionnellement une enveloppe aux communes cautionnaires, afin de soutenir la pratique sportive ou culturelle de leurs clubs et sociétés locales. Cette enveloppe se monte à CHF 10.00/habitant et ne peut qu'être utilisée pour ce motif d'encouragement à la pratique sportive ou culturelle. Ce montant a été calculé en fonction du bénéfice des quatre années passées.

Dicastères de Gérard Maître, Vice-syndic

Aménagement du territoire & urbanisme

Le 21 janvier 2025, à la suite des oppositions déposées, une séance de conciliation s'est tenue en présence de la Municipalité, du bureau d'ingénieurs Jaquier & Pointet SA ainsi que de l'Inspecteur des forêts, M. de Montmollin. Les nouveaux procès-verbaux de séance ont ensuite été transmis aux opposants. Après réception de leurs remarques, des corrections ont été apportées et les adaptations leur ont été communiquées à la fin du mois de mai.

Le 11 novembre 2025, la Municipalité a décidé de modifier certains éléments de son plan d'affectation et a transmis à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) la demande d'examen préalable post-enquête. La réponse de la DGTL est attendue au plus tard le 11 février 2026.

Coût identique au budget ; solde en 2026

Patrimoine

À la suite du recensement de notre patrimoine culturel, nous sommes toujours en attente de la décision auprès de la DGIP (Direction générale des immeubles et patrimoines) et de la PBC (Protection des biens culturels).

Réfection horloge-clocher

Les travaux de restauration de l'horloge et de la cloche et de nettoyage se sont terminés le 10 décembre 2025, quelques réglages d'ajustement auront lieu début 2026.

Le coût des travaux, sans les subventions de CHF 9'000, est de CHF 13'795 plus élevé que le budget prévu, ceci dû aux nouvelles exigences de l'Office des monuments concernant la rotation de la cloche.

Routes

Une signalisation à 30 km/h a été effectuée le 17.12.2025 ; la finition des travaux de signalisation ainsi que le marquage se fera au printemps 2026.

Différents travaux (signalisation/marquage des places de parc/géomètre/réfection enrobé) ont grevé le budget initialement prévu).

Coût CHF 22'382.60 au lieu de CHF 15'000.-)

Aménagements routiers

La commission ad-hoc s'est rencontrée pour étudier le projet d'aménagements du bureau BR+ avec la DGMR

Modération de trafic : une continuation de l'étude concernant la traversée du village se fera avec la nouvelle législature

Transports publics, Sécurité et Mobilité

Des contrôles de vitesse ont continué à être effectués à différents endroits de notre Commune, les 2 et 14 juillet : résultats 1015 véhicules ont été contrôlés, 0 conducteur dénoncé.

Coût des transports publics : La charge de la participation aux transports publiques est de CH 11'814 qui correspond au budget.

Projet de réservoir intercommunal « Champ Dolent »

À la suite de la séance du 7 février 2025, l'étude relative à la construction d'un nouveau réservoir intercommunal « Champ Dolent », destiné à remplacer les trois réservoirs actuels des communes, se poursuit. Les premiers résultats confirment que la réalisation d'une installation commune présenterait plusieurs avantages significatifs, notamment une réduction des coûts et une exploitation plus simple et plus rationnelle des infrastructures.

Qualité de l'eau : PFAS et chlorothalonil

Les analyses effectuées par la Ville de Zurich pour le compte de l'État de Vaud (Spurenstoff und Chemische Analysen BAFU Kt. Waadt) indiquent que les concentrations en PFAS demeurent en dessous de la norme de 300 ng/l. Les mesures relatives au chlorothalonil confirment également des valeurs conformes aux exigences réglementaires. La qualité sanitaire de l'eau reste donc pleinement assurée.

Zone de protection de la source de la Diaz

L'actualisation de la zone de protection de la source de la Diaz est toujours en attente d'une décision de la Direction générale de l'environnement (DGE). Malgré nos relances répétées, la situation demeure inchangée à ce jour.

Améliorations techniques du réseau d'eau

Les différents ajustements récemment mis en œuvre ont produit des résultats très positifs. Les interventions techniques, les optimisations des équipements et l'amélioration des procédures de contrôle ont permis de renforcer de manière notable la stabilité et la fiabilité du réseau.

- **Maîtrise du chlore** : Les taux sont désormais parfaitement stabilisés et ne présentent plus de variations significatives. Les concentrations mesurées en sortie de réservoir et chez l'habitant respectent strictement les normes en vigueur, garantissant une désinfection optimale et une sécurité sanitaire renforcée.
- **Analyses microbiologiques** : Les contrôles réalisés confirment l'absence totale d'E. coli et d'entérocoques dans l'eau distribuée, attestant de la qualité du traitement et de l'efficacité des mesures de surveillance.
- **Suivi du réseau** : Le réseau bénéficie d'un suivi rigoureux assuré par les différents organismes et intervenants. Les contrôles réguliers, les inspections préventives et la coordination entre les acteurs permettent d'assurer un fonctionnement fiable et maîtrisé de l'ensemble des installations.

Les bornes hydrantes sont toujours contrôlées tous les deux ans et répondent aux normes.

Le budget « achat eau » est plus élevé de CHF 16'809, ceci est dû aux nombreuses analyses demandées par l'OFCO ainsi qu'à l'achat d'eau à la Commune de Fiez en 2025 pendant la durée des travaux ainsi qu'au décompte 2024 (non reporté dans les comptes 2024)

Dicastères de Gabrielle Meister, Municipale

Forêts

L'état sanitaire de nos forêts continue de préoccuper par le caractère durable de ses mutations : le réchauffement climatique continue sa progression avec les conséquences et impacts qui touchent le quotidien de tout un chacun. Le bostryche a connu un nouveau pic, particulièrement dans le Jura où ses effets sont bien visibles et marquent le paysage.

Les commissions du Grand Conseil ont décidé de réduire les aides pour la lutte contre le bostryche dès 2026. Une aide serait maintenue dans les forêts de protection et dans les peuplements de production de bois de qualité, qui restent à définir. Le principe de lutte systématique ne sera plus la norme pour l'avenir.

À la suite de l'ordre donné par l'inspecteur cantonal des forêts de mettre en conformité la fermeture des chemins forestiers, 5 panneaux ont été posés.

L'aménagement d'une place de stockage à plaquettes vertes derrière le hangar à copeaux des Maladeires a été réalisé.

Côte de Grandevent : À la suite du dépérissement de feuillus et de résineux dû aux années de sécheresses de 2022 et 2023, il a été nécessaire d'abattre ces arbres pour éviter de futurs dangers sur les chemins et sentiers de la Côte, (env. 60 m³ feuillus et résineux).

Joux-Nouvelle/Envers : La tempête « Benjamin » à renversé plus de 1'000 m³ sur les secteurs Joux-Nouvelle-Envers dont 100 m³ pour notre commune

Recensement des arbres remarquables : Le recensement a été fait par Maillefer & Hunziker, il en ressort que 7 arbres ont été retenus dans le cadre de l'inventaire cantonal.

Affaires culturelles, loisirs

Les animations et le carnotzet rencontrent un beau succès. La Municipalité s'en réjouit et compte sur la population pour poursuivre cette belle dynamique en 2026.

Gestion immobilière

Nous avons rencontré des problèmes avec la chaudière, la maison Hoval ainsi que l'entreprise Genier ont du intervenir à plusieurs reprises. Nous avons dû basculer sur le réseau électrique ce qui a engendré des frais supplémentaires d'électricité.

Parc et cimetière

La taille et l'entretien des arbres, arbustes et ronces autour du cimetière ont été effectués.

Action sociale

Aucun élément particulier n'est à signaler pour ce dicastère.

Dicastères de Cédric Nussbaumer, Municipal

Ecoles

L'Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environ (ASIGE) regroupe 18 communes et prend en charge le financement et l'équipement des bâtiments scolaires, l'organisation des transports ou des devoirs accompagnés, entre autres.

L'ASIGE est passée pour l'année 2025 au modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) et par la même occasion est passée d'une comptabilité établie sur l'année scolaire à une comptabilité sur l'année civile. Pour ce faire, le budget 2024-2025 a été étendu pour les mois d'août à décembre et est passé à 17 mois.

Le permis de construire pour le campus à Champagne a été délivré et le crédit de construction devrait être demandé au début de l'année 2026 une fois certaines soumissions rentrées afin de consolider les chiffres du devis général. Le planning des travaux est projeté pour la rentrée scolaire 2028.

Les modules temporaires, mis en service à Champagne dans l'intervalle de la réalisation du campus, ont été étendus d'une classe et d'une salle de musique pour la rentrée 2025 afin de palier à l'augmentation du nombre d'élèves de 7-8P.

Une étude par un bureau de conseil urbanistique a été réalisée concernant la planification pour la région ouest. Deux scénarios ont émergé de cette analyse : La création d'un centre scolaire unique à Montagny-près-Yverdon regroupant 16 classes et une salle de gymnastique supplémentaire ou le maintien de 4 classes, de la salle de gymnastique et l'aménagement d'un réfectoire à Giez, complété par la création d'un centre scolaire de 12 classes à Montagny-près-Yverdon.

Élèves de la commune scolarisés pour l'année 2024-2025

	Nombre d'élèves	Montant par habitant	Montant par élève	Montant total
Primaire	13	342.07	5'922.91	75'255.84
Secondaire	13	574.89	9'954.08	126'475.40

Attention ces chiffres sont ceux des comptes de l'ASIGE et non ceux de notre commune, les comptes ASIGE incluent les montants d'août à décembre 2024 en plus de l'année 2025.

Pré- et parascolaire

Le RAdEGE a offert en 2025 des prestations d'accueil collectif dans les secteurs préscolaire, parascolaire et d'accueil familial de jour à 1'513 enfants et 1'032 familles, pour un total de 679'808.25 heures.

Contribution à la prestation FAdEGE par la commune pour l'année 2025

	Nombre enfants / par famille	Heures
Préscolaire (de 3 mois à l'entrée à l'école)	3 / 2	1'724.50
Parascolaire I (de 1P à 6P)	6 / 6	4'363.50
Parascolaire II (de 7P à 11S)	19 / 14	3'398.50

Accueil Familial de jour. En 2025 aucun enfant de la commune n'a bénéficié de prestations de l'AFJYR.

Cultes et église

Lors de la dernière assemblée de paroisse, il a été présenté la réforme Église 29 menée par l'église évangélique réformée du canton de Vaud. Cette réorganisation prévoit un redécoupage des paroisses, actuellement 87, et la suppression du niveau d'organisation régional pour, à terme, compter 25 à 30 paroisses dans le canton.

Pour les personnes intéressées, les assemblées paroissiales ont lieu deux fois par année et la convocation est affichée au pilier public.

Informatique

La commune a désormais accès au centre de compétence en matière de cybersécurité du canton au travers d'une participation mise en place par l'UCV (Union des communes vaudoises).

STEP

La participation s'élève à **CHF 95.66 par habitant**.

Le bureau RWB a mené une campagne de mesure des débits traités et rejetés par notre STEP en vue de l'étude de raccordement à la STEP d'Yverdon.

Les analyses sont bonnes et ont été nettement améliorées à la suite des derniers travaux effectués sur les aérateurs. La STEP a respecté les normes lors de toutes les mesures effectuées. Malgré tout, nous atteignons la capacité maximum de traitement dû au dimensionnement des installations.

Déchetterie

La participation s'élève à **CHF 99.21 par habitant**.

Une nouvelle signalétique a été mise en place.

Un contrat a été signé avec LEO Recycle pour la mise en place d'une filière de recyclage des plastiques. Bien que cette manière de faire ne soit pas celle préconisée par le canton, il nous semblait pertinent de valoriser ces matériaux sans demander à la population de nos communes d'acheter des sacs spécifiques, le tri des plastiques étant déjà une réalité dans notre déchetterie.

Une forte augmentation a été constatée dans la collecte du bois, +13 %, encombrants incinérables, +28 %, et déchets verts, +11 %, sans réelle explication conjoncturelle. Il est à noter que les comptes de la déchetterie devront être à l'équilibre avec MCH2, une augmentation de la taxe déchetterie est probable dans les années à venir selon l'évolution de la collecte.

Informations diverses

Projet de parc éolien de « La Grandsonnaz »

L'année 2024 a constitué une étape importante pour le projet éolien de Grandsonnaz, marqué par l'approbation du plan d'affectation intercommunal valant permis de construire (PAPc) par le Conseil d'État ainsi que par l'acceptation du projet par la commune de Bullet lors de la votation du 21 septembre 2024. À la suite de ces décisions, deux recours ont été déposés : l'un visant le PAPc, traité par le Tribunal cantonal et l'autre portant sur la votation communale de Bullet, traité en première instance par la préfecture du Jura-Nord vaudois.

Étapes principales concernant le recours sur la votation communale de Bullet :

- Octobre 2024 : le comité référendaire dépose un recours qui demande d'invalidiser la votation.
- 12 mai 2025 : le préfet rejette le recours du comité référendaire.
- 27 mai 2025 : le comité référendaire, représenté par son avocat, dépose un recours contre la décision du préfet auprès de la Cour constitutionnelle.
- 22 octobre 2025 : la Cour constitutionnelle rejette le recours des opposants.

A la suite de la décision de la Cour constitutionnelle, le comité référendaire décide de ne pas faire recours auprès du Tribunal fédéral.

Étapes principales concernant le recours sur le PAPc (déposé en novembre 2021) :

- Janvier à avril : préparation des échanges d'écritures entre les différentes parties impliquées.
- 25 avril 2025 : dépôt des déterminations des recourants, représentés par Me Waser, ces déterminations font suite aux déterminations de PEGRA, déposées fin 2024.
- 30 avril 2025 : suspension par l'OFEN de la procédure relative au dossier de raccordement électrique.
- 27 mai 2025 : Inspection locale (exigence du Tribunal cantonal) dont voici le déroulé :
 - o Séance plénière à la grande salle de Bullet (1h15) afin de traiter les demandes de la Cour.
 - o Visite de trois points de vue avec visualisation des hauteurs par drone (2h).
 - o Repas commun aux Preisettes (1h45).
 - o Montée au Chasseron (1h30) pour la vue paysagère de l'ensemble du parc.

Cette inspection locale aura réuni 28 participants, dont les membres de la Cour, les services de l'État et les représentants des communes. Ennova a assuré l'organisation logistique de la journée, dont la qualité a été saluée par les autorités.

Prochaines étapes

Le jugement relatif au recours contre le PAPc est attendu durant le premier semestre 2026.

La décision de l'OFEN concernant le dossier ESTI reste également en attente.

Conclusion

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Fontaines-sur-Grandson

vu le préavis n° 01/2026 de la Municipalité, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 :

D'adopter le rapport de gestion 2025 tel que présenté.

Article 2 :

De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2025.

Adopté par la Municipalité en séance du 4 mai 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :
Xavier Boesiger



La Secrétaire :
Sarah Maillefer